

Réponse à la consultation du MELS relative au nouveau programme Culture et communication

Document de travail

Préparé par Nancy Costigan, responsable du programme d'Arts et lettres du Collège de Maisonneuve

Ce document est le fruit d'une réflexion collective à laquelle ont participé 25 enseignantes et enseignants des départements liés au programme d'Arts et lettres.

Lors de la rencontre du 17 février 2012, les responsables de programmes d'arts et lettres ont été mis en contact avec le nouveau programme d'Arts et lettres, rebaptisé *Culture et communication* de façon provisoire. Nous avons été informés de certaines modifications apportées au programme pendant sa ré-écriture, qui aura duré moins d'un an. Plusieurs représentants de collèges ont signalé leurs craintes à divers moments, notamment en mai 2011 : leur voix a généralement été entendue, comme en témoigne la multiplicité des options proposées (il n'y en avait que deux, initialement) et les titres mêmes des options, qui indiquent un réel désir de maintenir au coeur du programme d'*Arts et lettres* nouveau des questions touchant les arts, qu'ils soient visuel, cinématographique, littéraire, théâtral, etc. Ce désir ne semble toutefois pas toujours très appuyé, dans les énoncés de compétences, dans le profil du diplômé, dans les critères de performance. Cela nous semble souvent étonnant, parfois carrément inapproprié : il n'y a qu'à lire les commentaires et recommandations ci-dessous pour s'en convaincre. Qui plus est, nombreux sont les professeurs de Langues, dans le réseau, qui ont été abasourdis de voir le nombre d'heures restant pour l'enseignement des langues à proprement parler. Les enseignants de notre collège ne font pas exception. Enfin, le difficile arrimage entre le profil de Langues et les profils artistiques risque de s'accroître, ce qui ne pourra, à long terme, que desservir ce programme.

Savoirs disciplinaires énumérés dans le *Profil de la diplômée et du diplômé préuniversitaire d'Arts et lettres*

Nous déplorons que les disciplines du programme Arts et lettres, telles qu'énoncées dans le « Profil de la diplômée et du diplômé préuniversitaire d'*Arts et lettres* » soient en grande majorité des disciplines liées aux Sciences humaines : être « apte à exploiter » des connaissances en « géographie, politique, actualité (sic), anthropologie » est non seulement un contrat difficile à remplir en deux ans, mais c'est aussi la tâche des programmes de Sciences humaines; un programme visant à remplacer celui d'Arts et lettres doit demeurer,

par définition, intimement lié aux champs disciplinaires des arts : littérature, cinéma, théâtre, arts visuels, etc. Ces disciplines, couplées à la formation générale, devraient demeurer les pierres d'assise d'un programme préuniversitaire généraliste destiné aux étudiants intéressés par les langages artistiques et par les communications. Il est tout aussi incohérent que la discipline « Langues » ne figure pas parmi les disciplines du programme, alors qu'un profil entier peut y être consacré. Les cours de langues sont aussi des véhicules des cultures qui leur sont intrinsèques. Il nous apparaît essentiel de rectifier le tir à cet égard.

De la même façon, il apparaît étonnant qu'on souhaite que l'étudiant soit « apte à exploiter » des connaissances liées aux sciences de l'éducation et aux sciences humaines. Les disciplines liées aux sciences humaines sont fondamentales, mais elles ont leur place dans un programme de sciences humaines, justement. Les disciplines artistiques et les langues doivent avoir la part belle d'un programme d'Arts et lettres revisité. Il nous apparaît tout autant étonnant que la préparation aux sciences de l'éducation apparaissent ici : ce souhait ne se reflète nulle part dans les compétences liées au programme.

Titre du programme

Pour les raisons précédemment évoquées, le titre même du programme ne traduit pas avec justesse ce qui sera fait dans les collèges, puisque nous demeurons des enseignants de lettres, cinéma, théâtre, arts visuels, langues, et non des spécialistes de sciences humaines ! D'ailleurs, nous avons recensés au moins six programmes de Sciences humaines dont le titre incluait le mot « culture »¹, ce qui nous indique que ce choix, polysémique à souhait, est peut-être trop imprécis. Nous suggérons plutôt : Culture, langues et communication. Quoique cette expression reprenne l'un des noms d'options, elle nous semble mieux refléter le programme tel qu'il existera dans le réseau.

Heures contact requises pour rencontrer les attentes ministérielles et universitaires

Il nous semble par ailleurs étonnant que le nombre de critères de performance explose, dans le nouveau programme, alors que le nombre d'heures attribuées à l'atteinte de ces compétences demeure identique. La légitimité de la formation en Arts et lettres, qui a été mentionnée comme l'une des raisons ayant provoqué cette révision ministérielle le 17 février dernier, repose aussi, sans doute, sur le nombre d'heures de cours dont les étudiants

¹ Dépouillement fait à partir du site des Guides *Choisir*, <http://ch.monemploi.com/preuniversitaire/2DECenScienceshumaines/default.html>, page consultée le 13 mars 2012.

bénéficient. Il nous semblerait cohérent et nécessaire d'augmenter le nombre d'heures contact à 700, minimalement, un nombre encore inférieur à ce qui est proposé par tous les autres programmes préuniversitaires en vigueur à l'heure actuelle², mais qui permettrait assurément à nos étudiants d'approfondir leurs connaissances générales et d'améliorer leurs compétences globales pour mieux répondre aux attentes des facultés universitaires.

Programmes préuniversitaires	Nombre d'heures contact allouées à la formation spécifique
Arts et lettres	675
Sciences humaines	705 à 750
Histoire et civilisation	825 à 885
Musique	840
Danse	900
Sciences informatiques et mathématiques	900
Sciences de la nature	900
Arts plastiques	945
Sciences, et arts	1005 à 1050

Prendre au sérieux la culture, c'est aussi reconnaître qu'il faut du temps pour s'y initier, pour la comprendre et pour l'apprécier.

Tronc commun de 315 h

Les 315 h consacrées au tronc commun semblent convenir aux profils artistiques, mais pour l'option *Langues*, ce nombre apparaît trop élevé. En effet, puisqu'il faut retrancher ces 315 h des 675 h attribuées à la formation spécifique, il n'en reste que 360 destinées à l'apprentissage des langues et de la linguistique. Nous déplorons la perte d'heures contact en Langues, ce qui aura nécessairement un effet négatif sur la formation spécifique des étudiants de ce profil. Cela s'avère tout à fait contradictoire avec les buts de la formation spécifique définis par le Ministère à la page 5 du *Projet de programme*: « en plus d'exploiter des savoirs, des savoir faire et des savoir-être spécifiques utiles à l'apprentissage des langues, l'élève possède des habiletés de mise en contexte, d'analyse et de critique en lien avec son champ culturel ». On ne peut réduire la place des cours de Langues tout en

² Les données du tableau sont tirées des cahiers de programmes diffusés sur le site du MELS, <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/Cahiers/treparti.asp>, pages consultées le 13 mars 2012.

exigeant de l'élève qu'il mette en contexte, analyse et critique, ce qui nécessite évidemment une formation avancée en langues modernes.

Niveau attendu en Langues à la fin du parcours en Arts et lettres

Le souhait du Ministère est que les finissants terminent leur DEC avec un niveau de maîtrise intermédiaire de l'anglais et, potentiellement, d'une troisième langue. Or, dans plusieurs institutions, notamment chez nous, les étudiants sont admis avec un niveau 102 en anglais : ils ont déjà le niveau qui est attendu d'eux quatre sessions plus tard. Il va de soi que cette limite nous semble étonnante, surtout pour les collèges de la région montréalaise. Par ailleurs, les étudiants choisissent le profil *Langues* précisément pour étudier dans leur champ d'intérêt, mais aucun d'eux ne pourra atteindre un niveau avancé dans quelques langues que ce soit, puisque le Ministère fixe des objectifs finaux de niveaux intermédiaires aux compétences XX10 et XX15. Nous considérons que le Ministère doit permettre aux différents collèges d'offrir des cours plus avancés qu'il ne le fait dans le projet actuel, faute de quoi les étudiants arrivant au collégial avec des connaissances langagières déjà plus avancées, tout comme ceux désirant acquérir une connaissance approfondie des langues enseignées, seront insatisfaits de leur DEC et risquent d'en décrocher.

Compétences

La plupart des compétences nous semblent appropriées, mais certains éléments doivent être éclaircis, modifiés ou supprimés afin de répondre aux besoins de nos étudiants tout en demeurant un rempart solide contre toute tentative de technicisation de l'enseignement des arts et lettres.

Compétence XXajout

Compte tenu de la disparition de la compétence 01D5, « Commenter des éléments de culture et de civilisation présents dans les productions du domaine des arts ou du domaine des lettres »; compte tenu de l'importance que revêt la culture générale dans le profil du diplômé; compte tenu de la nécessité d'explorer les grands mythes, les grands textes, les œuvres fondatrices de notre imaginaire collectif pour mieux comprendre la production contemporaine, il nous semble nécessaire d'ajouter une compétence au nouveau programme, dont l'énoncé pourrait être le suivant : Comprendre des éléments de culture et de civilisations », et dont les éléments de compétences pourraient reprendre ceux de l'ancienne compétence 01D5.

Compétence XX02

Le premier élément de la compétence, « Différencier des types de critiques » nous semble incongru. Souhaite-t-on dire par là que les élèves doivent être à même d'identifier les grilles d'analyse employées par certains exégètes pour analyser une œuvre? Si tel est le cas, comment peut-on placer cet élément de compétence avant le deuxième, qui est de

« distinguer des modèles d'analyse »? « Types de critiques », est-ce synonyme de « modèles d'analyse »? Cela mérite clarification.

Le fait de demander que les étudiants distinguent plusieurs modèles d'analyse apparaît très contraignant et très exigeant : une œuvre n'est généralement pas abordée suivant un modèle d'analyse précis, puisque cela ne permettrait pas d'en faire découvrir la totalité; de plus, il faudrait, si l'on se fie aux critères de performance de cette compétence, que l'étudiant élabore un « jugement pertinent sur l'apport des trois théories étudiées aux résultats d'analyse ». L'analyse d'une œuvre est déjà complexe en elle-même. Ce critère de performance nous porte à croire qu'il faudrait que l'étudiant analyse une œuvre en utilisant plusieurs filtres théoriques qu'il aurait initialement acquis dans le cadre de ce cours ou de cours préalables (auquel cas il devrait réactiver ses connaissances avant d'entreprendre cette analyse à partir de théories diverses). C'est un travail de longue haleine qu'il faut prévoir pour en arriver là. Nous sommes d'avis que de toutes les compétences proposées, c'est certainement l'une de celle qui requerra le plus de temps et elle justifierait, à elle seule, l'ajout d'heures contact au programme d'Arts et lettres. En fait, puisqu'il n'est pas d'usage que des contenus soient prescrits à l'intérieur des critères de performance, nous considérons que la liste des différentes théories à explorer devrait être retirée des critères, soit : « Différenciation appropriée des caractéristiques de base de trois théories parmi les suivantes : de la communication, esthétique, narratologie (sic), pragmatique, sémiologie (re-re-sic), sociocritique, stylistique »). Si un tel retrait n'est pas envisageable, il nous semble à tout le moins primordial qu'on y ajoute la psychanalyse, le féminisme et la rhétorique.

Compétence XX03

La compétence XX03 insiste à tort sur la place de l'État dans la culture. Malgré l'importance de l'intervention étatique en la matière, il ne nous semble pas être un apprentissage aussi important pour nos étudiants de niveau collégial auxquels on reproche si souvent de n'avoir pas de culture générale. Il nous semble plus important de leur inculquer cette culture avant de leur expliquer les rouages du système gouvernemental qui la soutient souvent. Ainsi, ce n'est pas pertinent d'en faire une compétence centrale du tronc commun de ce programme, qui a déjà beaucoup à faire en présentant notamment aux étudiants les multiples facettes de la création artistique québécoise. Le deuxième élément de cette compétence devrait être éliminé.

Compétence XX05

Comme plusieurs l'ont mentionné lors de la rencontre des responsables de programme du 17 février dernier, le retrait du mot « contemporains » dans le libellé de la compétence XX05

est souhaitable en ce qu'elle permet aux collègues d'examiner, dans un premier temps, ce qui fonde la culture occidentale pour mieux apprécier le discours des créateurs contemporains. Qui plus est, le troisième élément de la compétence indique qu'il faut « comparer des objets culturels nationaux et étrangers ». Pour ce faire, il faudra donc aussi étudier des objets culturels nationaux, ce qui devrait apparaître dans l'énoncé de la compétence.

Compétence XX09

Ce qui est attendu de l'étudiant (composer une rédaction claire et cohérente d'environ 450 mots) est nettement insuffisant, compte tenu que cela correspond aussi à l'objectif du dernier cours obligatoire de la formation générale, soit le cours de formation propre de niveau 102. Il faudrait minimalement augmenter le nombre de mots à 550, ce qui correspond au nombre défini dans le premier cours de niveau 103 et qu'il serait possible d'atteindre aux termes du DEC d'Arts et lettres revu.

Compétences en Langues

Dans le nouveau programme, la notion de culture a été totalement évacuée des énoncés de compétences et des critères de performance des compétences liées à l'apprentissage des langues (XX10, XX12 à XX15), ce qui confine les cours de langues à un profond isolement à l'intérieur même du programme. Nous souhaitons que soient réintégrées des mentions comme celles qui figurent toujours dans les compétences des cours complémentaires, par exemple celle-ci, qui apparaît dans la fiche de la compétence 0067 : « L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langues », ou celles-ci, qui apparaissent dans la fiche de la compétence 01DA de l'ancien programme : « Compréhension d'aspects culturels et socioaffectifs et des normes esthétiques d'un message lu ou entendu » ; « Déduction à partir d'aspects culturels et socioaffectifs et à partir des normes esthétiques d'un message lu ou entendu. »

Nous déplorons enfin que les objectifs finaux des compétences XX10 et XX15 (formation spécifique du profil Langues) soient très similaires à ceux de la compétence 0067 (cours complémentaire). Pourquoi un étudiant intéressé par les langues choisirait-il un profil Langues qui ne lui permettra même pas d'approfondir ses connaissances linguistiques davantage que des cours complémentaires? En quoi cela peut-il répondre aux besoins d'étudiants qui ont de plus en plus l'occasion d'être initiés à des langues modernes au secondaire?

Critères de performance

Choix judicieux de ressources documentaires en français et en anglais.

Nous comprenons la volonté que les compétences de formation générale s'inscrivent dans les compétences de la formation propre, mais le fait qu'on impose l'utilisation de ressources en français et en anglais nous semble étonnant. Les étudiants ont besoin d'un appui important pour arriver à discriminer parmi l'information qui est à leur portée; il nous semble que d'obliger la consultation de ressources en deux langues ne permettra d'aucune façon à nos étudiants d'affiner leurs compétences en ce qui a trait à la recherche documentaire en français.

Respect des règles du français à l'oral et à l'écrit./Respect des règles du français.

Compte tenu du fait que les compétences du tronc commun peuvent être prises en charge par des cours offerts dans une autre langue, il nous semblerait souhaitable que ce critère de compétence soit adapté. « Respect des règles de la langue d'enseignement » apparaît comme une formulation plus neutre.